

## **NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL (NRC)**

### **Appel d'Offre Travaux : ITB-BF-25-002**

**« Pour un contrat cadre pour la Réalisation de bloc de salles de classes semi-finis »**

**ITB-BF-25-002**



## SECTION 1

### LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Ouaga, Le 24 juillet. 2025

**Notre référence : < ITB-BF-25-002 >**

**OBJET : Appel d'offres Pour un contrat cadre pour la Réalisation de bloc de salles ; classes semi-finies.**

Madame, Monsieur

Pour donner suite à votre demande de renseignements concernant la publication de l'Appel d'Offres susmentionné, vous trouverez ci-joint les documents suivants, qui constituent le dossier d'Appel d'Offres.

Toute demande de clarification doit être reçue par écrit à NRC au moins 5 jours ouvrables avant la date limite de présentation des Offres. NRC répondra aux questions des soumissionnaires au moins 2 jours ouvrables avant la date limite de présentation des Offres.

Les frais engagés par le soumissionnaire pour la préparation et la présentation de ses Offres ne seront pas remboursés.

Nous attendons de recevoir votre Offre à l'adresse indiquée dans les instructions aux soumissionnaires à la date unique du 12/08/2025 de 9H à 11H30 dans les bureaux de NRC (OUAGA, FADA, DORI), comme indiqué dans l'avis de marché **pour les fournisseurs présents sur le plan National. Et Pour les Fournisseurs présents sur le plan international, les offres seront reçues à l'adresse email : [bf.tenders@nrc.no](mailto:bf.tenders@nrc.no).**

Si vous décidez de ne pas soumettre d'appel d'offres, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer par mail à l'adresse [bf.tenders@nrc.no](mailto:bf.tenders@nrc.no), en précisant les raisons de cette décision.

Cordialement,

Le présent document d'Appel d'Offres contient les éléments suivants :

- ✓ Section 1 : La présente Lettre d'Accompagnement ;
- ✓ Section 2 : La Fiche Technique de l'Offre ;
- ✓ Section 3 : Les Conditions Générales de l'Appel d'Offres de NRC ;
- ✓ Section 4 : La Description Technique de l'Offre ;
- ✓ Section 5 : Le Formulaire d'Appel d'Offres ;
- ✓ Section 6 : Calendrier/Planning des Travaux ;
- ✓ Section 7 : Le Profil et les Expériences antérieures de l'Entreprise ;
- ✓ Section 8 : Devis Quantitatif et Estimatif ;
- ✓ Section 9 : Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- ✓ Section 10 : Déclaration Relative aux Normes Éthiques,
- ✓ ANNEXE A : Dessins Techniques/Plans des Ouvrages.
- ✓ ANNEXE B : cahier des clauses technique particulière (c.c.t.p.) ou devis descriptif

**SECTION 2**  
**LA FICHE TECHNIQUE DE L'OFFRE**

**1. Données de fond**

Nom du Contrat cadre : Appel d'offres Pour un contrat cadre pour la construction de bloc de salle de classes semi-finis.	Numéro du Contrat cadre : <b>ITB-BF-25-002</b>
--	--

Cette offre est émise par NRC (bureau NRC Burkina Faso). Toute correspondance peut être adressée à l'adresse du bureau suivant. :

- Bureau pays : Ouaga 2000, Rue Bougouraoua Ouédraogo, Zone A, Parcelle 07, lot 27 Section 288(A) ou Merci d'adresser toute vos questions relatives à cet appel d'offres à l'adresse suivante : **bf.logistics@nrc.no**

**2. Champ d'application des travaux**

<b>Lots</b>	<b>Sous Lot</b>	<b>Description des travaux</b>
<b>Lot 1</b> <b>Région de l'Est</b>	<b>Lot 1A</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 03 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot 1B</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 02 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot 1C</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 01 salles de classes semi-finis</b>
<b>Lot 2</b> <b>Région du centre Nord</b>	<b>Lot 2A</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 03 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot 2B</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 02 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot 2C</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 01 salles de classes semi-finis</b>
<b>Lot 3</b> <b>Région de la boucle du Mouhoun</b>	<b>Lot 3A</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 03 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot 3B</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 02 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot 3C</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 01 salles de classes semi-finis</b>
<b>Lot 4</b> <b>Région du Sahel</b>	<b>Lot 4A</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 03 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot 4B</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 02 salles de classes semi-finis</b>
	<b>Lot4C</b>	<b>Réalisation d'un bloc de 01 salles de classes semi-finis</b>

Veillez-vous reporter aux **Spécifications Techniques, aux Dessins techniques/Plans des ouvrages et aux Devis Quantitatifs et Estimatifs (BOQ) pour plus de détails.**

### 3. Calendrier et date limite de soumission

La date limite de soumission des Offres est le 12 /08/2025 de 09H à 11H30. Les Offres en retard ne seront pas acceptées.

	DATE	HEURE*
Publication de l'Appel d'Offres	24/07/2025	08H
Date limite pour la demande de précisions auprès de NRC	06/08/2025	17H
Dernière date à laquelle les précisions sont émises par NRC	08/08/2025	17H
Date unique de soumission des Offres : séance d'ouverture en comité NB : Aucune offre ne sera acceptée ni avant ni après l'heure et la date indiquée.	12/08/2025	9H à 11H30
Notification d'attribution à l'adjudicataire	22/08/2025	15H
Reunion de cadrage	25/08/2025	10H
Signature du Contrat	26/08/2025	17H

\* Toutes les heures correspondent à l'heure locale du Burkina faso.....

Veillez noter que toutes les dates sont provisoires et que NRC se réserve le droit de modifier ce calendrier.

### 4. Mode de Soumission

Merci de présenter vos offres conformément aux exigences ci-dessous :

- Le dossier d'offre complet doit être remis en main propre sous pli fermé aux Bureaux NRC :  
-OUAGADOUGOU.  
-FADA  
-DORI  
- l'adresse email : [bf.tenders@nrc.no](mailto:bf.tenders@nrc.no)
- Veillez noter que la date unique et l'heure de soumission sont fixé au 12 /08 /2025 de 9H à 11H30

NB :

Offre sous format électronique sur une clé USB neuve suivant la codification ci-dessus : Un dossier 'ITB-BF-25-002 ' avec deux sous dossier dénommé "offre technique" et "offre financière" ...**Obligatoire**

### 5. Critères d'évaluation

L'attribution du ou des contrats sera basée sur les éléments suivants :

#### Étape 1 : Contrôle de la Conformité Administrative

Les soumissionnaires doivent fournir la preuve des éléments suivants pour que leur offre soit considérée comme conforme :

- Sections 4-10 remplies, signées et estampillées ;
- Les documents administratifs :
  - IFU (identité fiscal Unique)
  - ASF (Attestation de situation fiscal)

- ASC (Attestation de situation cotisante)
  - RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier)
  - Un agrément technique à jour : catégorie minimum B1
  - Copie du CNIB ou du passeport du 1<sup>er</sup> responsable de l'entreprise ou de son répondant.
3. Une Procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à engager l'entreprise s'il y a lieu ;

### Étape 2 : Évaluation Technique (60 %)

Une évaluation technique de toutes les soumissions reçues sera effectuée pour les soumissionnaires qui réussissent l'étape 1 – Contrôle de la conformité administrative. Les critères qui seront utilisés pour évaluer et noter les offres sont décrits à la section 3, **clause 25 – Validation des offres et Clause 26 - Évaluation de l'offre** conformément à nos exigences

NRC se réserve le droit, avant l'attribution du marché, d'aller vérifier de visu dans les établissements des soumissionnaires, les matériaux, les kits et le personnel proposés pour l'exécution du marché de biens, elle se réserve également le droit de prendre des renseignements sur l'entreprise et demander des échantillons des articles, les kits pour une validation technique et les preuves des travaux et services faites avec d'autres partenaires. Une fois validé, cet échantillon deviendra la référence souhaitée par NRC. Le fournisseur sélectionné devra alors fournir les articles et les services de qualité identique à cet échantillon, et durant toute la durée du contrat.

### Étape 3 : Évaluation Financière (40 %)

Le prix par rapport aux attentes établies par NRC et en comparaison aux autres soumissionnaires de qualité technique comparable ;

- L'Acte d'engagement signé par une personne habilitée à engager l'entreprise (ou le groupement) ;
- Le Chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dûment complété ;
- Le BOQ (Devis estimatif et quantitatif) des travaux dûment remplis ;

Une Offre est estimée anormalement basse ou élevée, lorsqu'elle est inférieure ou supérieure de plus de 15% à la moyenne du montant prévisionnel de l'autorité contractante et de la moyenne arithmétique des montants toutes taxes comprises corrigés, des Offres techniquement conformes affectés de coefficients de pondération qui sont respectivement de 0,6 et 0,4 soit la formule suivante :

- $M = 0,6E + 0,4P$  où :
  - M = moyenne pondérée du montant prévisionnel et de la moyenne des offres financières
  - E = montant prévisionnel
  - P = moyenne des offres financières des soumissionnaires retenus pour l'analyse financière, y compris les Offres hors enveloppes ; les Offres dont la correction a entraîné une variation de plus de 15% du montant initial ne sont pas pris en compte.
  - Toute Offre financière inférieure à 0,85M est déclarée anormalement basse. Toute offre financière supérieure à 1,15M est déclarée anormalement élevée. Les offres estimées anormalement basse ou élevée ne sont pas pris en compte.
- L'Offre financière retenue le moins disant aura une pondération de 100 points et la pondération des autres offres seront calculées par rapport cette offre.

6. La liste de contrôle du soumissionnaire.

Description	À remplir par le soumissionnaire		À remplir par le comité de candidature de NRC		
	Inclus ?		Présent et complet ?		Commentaire
Étape/document à soumettre <u>avec</u> l'Offre	Oui	Non	Oui	Non	
Section 4 – Prestation de travaux – rempli, signé et estampillé – <b><u>Obligatoire</u></b>					
Section 5 – Formulaire d'appel d'offres – rempli, signé et estampillé – <b><u>Obligatoire</u></b>					
Section 6 – Calendrier d'exécution des travaux - signé et estampillé – <b><u>Obligatoire</u></b>					
Section 7 – Profil et expérience de l'entreprise – rempli, signé et estampillé – <b><u>Obligatoire</u></b>					
Section 8 – Description de la prestation de travaux et proposition de prix – rempli, signé et estampillé – <b><u>Obligatoire</u></b>					
Section 9 – Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) - rempli, signé et estampillé – <b><u>Obligatoire</u></b>					
Section 10- Déclaration Relative aux Normes Éthiques– - signé et estampillé – <b><u>Obligatoire</u></b>					
<b>Pièces justificatives</b>					
Une Attestation de situation cotisante à ses obligations sociales (ASC) - <b><u>Obligatoire</u></b>					
Copie des pièces d'identité du ou des directeurs de l'entreprise (CNIB ou PassePort) – <b><u>Obligatoire</u></b>					
Copie du RCCM de l'entreprise - <b><u>Obligatoire</u></b>					
Copie du IFU de l'entreprise - <b><u>Obligatoire</u></b>					
Une Attestation de situation fiscal à jour-(ASF)- <b><u>Obligatoire</u></b>					
Une copie de l'agrément technique à jour : catégorie minimum B1-joindre aussi le PV de délibération- <b><u>Obligatoire</u></b>					
<b>À remplir par le comité de candidature de NRC uniquement</b>			<b>Admissible</b>		<b>Inadmissible</b>
<b>Résultat du contrôle d'éligibilité administrative.</b>					

## APPEL D'OFFRES NRC - CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1 Portée de l'Offre

- 1.1 La soumission est fondée sur l'étendue de l'affectation telle qu'elle est déterminée dans la fiche de données de la soumission (section 2). Les instructions aux soumissionnaires doivent être lues conjointement avec la fiche de données de la soumission.
- 1.2 Le soumissionnaire retenu devra mener à bien la mission avant la date d'achèvement prévue spécifiée dans le contrat à signer

### 2 Pratiques de corruption

2.1 **NRC** exige que les employés, les soumissionnaires et les entrepreneurs respectent les normes d'éthique lors de la passation des marchés et de l'exécution des contrats. Dans la poursuite de cet objectif, NRC définit, aux fins de la présente disposition, les termes énoncés ci-après comme suit :

- a) La « pratique de corruption » comprend l'offre, le don, la réception ou la sollicitation de tout objet de valeur pour influencer l'action d'un fonctionnaire dans le processus d'achat ou dans l'exécution du contrat ; et
- b) la « pratique frauduleuse » comprend une fausse représentation des faits afin d'influencer un processus de passation de marchés ou l'exécution d'un contrat au détriment de NRC, et comprend des pratiques collusoires entre les soumissionnaires avant ou après la soumission des offres, visant à établir les prix des soumissions à des niveaux artificiels et non concurrentiels et pour priver NRC des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- c) En cas de fraude ou de corruption identifiée, NRC :
  - rejette toute offre dans laquelle le soumissionnaire s'est adonné à des pratiques de corruption ou frauduleuses dans la concurrence pour le contrat ;
  - retire de notre liste de présélection les entrepreneurs qui s'adonnent à des pratiques frauduleuses ou de corruption ;
  - communique avec les fonctionnaires du district pour signaler toute pratique frauduleuse ou de corruption ;
  - met fin aux travaux.

2.2 Toute communication entre un soumissionnaire et NRC concernant des questions de fraude ou de corruption alléguée doit être faite par écrit et adressée au **Directeur pays**

### 3 Protection et sécurité des données

3.1 NRC s'attend à ce que les entrepreneurs qui traitent les données personnelles se conforment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à toute législation nationale pertinente. Les fournisseurs qui traitent des données personnelles dans le cadre d'un contrat avec NRC devront signer une entente de traitement et de partage des données dans le cadre de ce contrat. Le refus de signer un tel accord constitue un refus des conditions du contrat et équivaut à renoncement du contrat de la part du fournisseur.

### 4 Soumissionnaires admissibles

- 4.1 Un soumissionnaire doit répondre aux critères suivants pour être admissible à participer à la passation des marchés de travaux de NRC :
  - a) le soumissionnaire, au moment de l'Offre, n'est pas :
    - i. insolvable ;
    - ii. en redressement judiciaire ;

- iii. en faillite ; ou
- iv. en situation de liquidation ;
- b) les activités commerciales du soumissionnaire n'ont pas été suspendues ;
- c) le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une procédure judiciaire dans les circonstances de l'alinéa b) ; et
- d) le soumissionnaire a rempli ses obligations en matière d'impôts et de cotisations sociales. Dans le cas où la TVA est incluse dans une offre, une copie du certificat de TVA doit accompagner la soumission.
- e) Un soumissionnaire et toutes les parties constituant le soumissionnaire y compris les sous-traitants, ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts. Tous les soumissionnaires n'ayant pas divulgué un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Un soumissionnaire peut être considéré comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans le cadre de ce processus d'appel d'offres, s'il existe une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les mettent en mesure d'avoir accès à des informations ou d'influencer la candidature d'un autre soumissionnaire, ou d'influencer les décisions de NRC eu égard à cette procédure d'appel d'offres.

4.2 Un soumissionnaire dont les circonstances relatives à un changement d'éligibilité au cours d'un processus de passation de marchés ou de l'exécution d'un contrat en informe immédiatement NRC.

4.3 NRC se réserve le droit de refuser une offre à tout moment si le soumissionnaire ou toute partie constituant le soumissionnaire, y compris l'un de ses sous-traitants, viole l'une des normes d'éthique prévues à l'article 9 du présent appel d'offres.

## 5 Co-Entreprises, consortiums et associations

Les Offres présentées par une coentreprise, un consortium ou une association de deux entreprises ou plus en tant que partenaires ne seront acceptées que dans des circonstances exceptionnelles à l'appréciation du comité.

## 6 Une Offre par soumissionnaire par marché

Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule offre par contrat. Un soumissionnaire qui soumet ou participe à plus d'une offre par contrat entraînera le rejet de toutes les offres avec la participation du soumissionnaire.

## 7 Coût de la Soumission

Le soumissionnaire devra assumer tous les coûts associés à la préparation et à la soumission de son offre, et NRC ne sera en aucun cas responsable de ces frais, quel que soit le déroulement ou l'issue du processus d'Appel d'Offres.

## 8 Visite du Site

Le soumissionnaire, à ses propres risques et responsabilités, est encouragé à visiter et à examiner le site des travaux et ses environs et à obtenir toutes les informations nécessaires à la préparation de la soumission et à la conclusion d'un contrat de construction des travaux. Les frais de visite du site seront à la charge du soumissionnaire.

## 9 Inspection

NRC est tenu de veiller à ce que ses décisions d'achats soient clairement justifiées et documentées et qu'elles soient conformes aux principes obligatoires des bailleurs. À cet égard, l'accès complet et sur place doit être accordé aux représentants de NRC, au

bailleur ou à toute organisation ou personne mandatée par NRC, aux locaux appartenant à NRC ou à ses entrepreneurs. Le droit d'accès doit inclure tous les documents et informations nécessaires pour évaluer ou vérifier la mise en œuvre du contrat

## 10 Obtention et renseignement des documents d'Appel d'Offres

10.1 Les soumissionnaires qui n'ont pas obtenu le document d'appel d'offres directement de la part de NRC seront rejetés au cours de l'évaluation. Lorsqu'un document d'Appel d'Offres est obtenu auprès de NRC au nom d'un soumissionnaire, le nom du soumissionnaire doit être enregistré auprès de NRC au moment de sa délivrance.

10.2 Le soumissionnaire doit examiner toutes les instructions, les formulaires, les modalités et les spécifications figurant dans le document d'Appel d'Offres. La non-production de tous les renseignements ou documents requis par le document d'appel d'offres peut entraîner le rejet de l'Offre.

## 11 Clarification du Document d'Appel d'Offres

Un soumissionnaire potentiel qui demande des précisions sur le document d'appel d'offres doit contacter NRC par écrit. NRC répondra par écrit à toute demande de clarification avant la date limite pour la clarification des Offres. NRC transmettra des copies de sa réponse à tous les soumissionnaires ayant acquis le document d'appel d'offres, y compris une description de la requête, mais sans en identifier la source.

## 12 Modification du Document d'Appel d'Offres

12.1 En tout temps avant et jusqu'à 48 heures avant la date limite de soumission des offres, NRC peut modifier ou annuler le Document d'Appel d'Offres en informant les soumissionnaires par écrit.

12.2 Afin de donner aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte une modification ou une annulation lors de la préparation de leurs offres, NRC peut, à sa discrétion, proroger le délai de soumission des offres.

## 13 Langue de l'Offre

13.1 L'Offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'Offre, sont rédigés en français.

13.2 Les pièces justificatives et la documentation imprimée qui font partie de l'offre peuvent être dans une autre langue à condition qu'elles soient accompagnées d'une traduction exacte des passages pertinents en français, auquel cas, aux fins de l'interprétation de l'Offre, cette traduction prévaut.

13.3 Des copies des documents officiels tels que l'Immatriculation de l'entreprise, les documents Fiscaux et la Garantie bancaire peuvent être fournies dans leur langue d'émission.

## 14 Documents constituant l'Offre

14.1 L'Offre présentée par le soumissionnaire doit comprendre tous les documents obligatoires énumérés à la section 2, paragraphe 06. Liste de contrôle des soumissionnaires.

14.2 Tous les formulaires doivent être remplis sans aucune modification du format et aucun substitut ne sera accepté. Tous les espaces vides doivent être remplis avec les informations demandées.

## 15 Prix de l'Offre pour le Contrat de travaux

13.1 Les prix des Offres sont pour des contrats complets. Les contrats ne peuvent pas être subdivisés en parties à moins qu'ils ne soient divisés en lots. Lorsqu'une offre est soumise par Contrat/lot, tous les devis quantitatifs et estimatifs pertinents

doivent être complétés.

- 13.2 Le soumissionnaire doit indiquer les tarifs et les prix de tous les articles des travaux/fournitures ou services décrits dans les dessins et spécifications et énumérés dans le devis quantitatif, Les articles pour lesquels aucun tarif ou prix n'est saisi par le soumissionnaire ne seront pas payés par NRC lorsqu'ils seront exécutés et seront considérés comme couverts par les autres tarifs et prix du devis quantitatif.
- 13.3 Sauf indication contraire dans la Fiche technique de l'Offre, tous les droits, taxes et autres redevances dues par l'entrepreneur en vertu du contrat doivent être inclus dans le prix total de l'offre présentée par le soumissionnaire.
- 13.4 Pour le soumissionnaire soumis à la TVA, la TVA doit être mentionnée dans les Offres
- 13.5 Le devis quantitatif présenté par les soumissionnaires sera contrôlé pour détecter toutes erreurs arithmétiques et pour ce qui pourrait être considéré comme des taux déraisonnables au cours de l'évaluation. Lorsque des erreurs sont identifiées, l'une ou plusieurs des mesures suivantes peuvent être prises :
  - a) Si des taux sont jugés irréalistes ou déraisonnables, ils peuvent être modifiés d'un commun accord, à condition qu'aucune modification ne soit apportée au montant de l'Offre.
  - b) Si des erreurs arithmétiques sont détectées dans une offre acceptable par ailleurs, et que le soumissionnaire est prêt à confirmer son Offre et si le soumissionnaire se voit ensuite attribuer le contrat, l'offre doit être modifiée afin de refléter la différence.
  - c) Il est rappelé au soumissionnaire qu'il est entièrement de sa responsabilité d'assurer l'exactitude de son Offre. Aucune modification ne sera apportée à l'Offre après sa soumission au motif de toute erreur arithmétique découverte ultérieurement, sauf dans les cas prévus ci-dessus.

## 16 Devises de l'Offre et des Paiements

Sauf indication contraire, tous les prix seront indiqués par le soumissionnaire en XOF ( Franc CFA). De même, tous les paiements seront effectués en XOF (Franc CFA)

## 17 Validité de l'Offre

- 17.1 Les Offres restent valables pendant une période de 365 jour civile après la date de la date limite de soumission des offres prescrite par NRC.
- 17.2 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité des Offres, NRC peut demander aux soumissionnaires de proroger par écrit la période de validité de leurs offres. Le soumissionnaire doit confirmer par écrit son acceptation de la prolongation. En cas de prolongation, la modification de l'Offre n'est pas autorisée.

## 18 Offres alternatives

Les soumissionnaires doivent présenter des Offres conformes aux exigences des documents d'appel d'offres, y compris la conception technique de base indiquée dans les dessins et les spécifications techniques. Les offres alternatives ne seront pas envisagées, sauf indication contraire dans la section 2 – Fiche technique de l'Offre.

## 19 Format et signature de l'Offre

Le soumissionnaire doit préparer un ensemble de documents de soumission par contrat pour lequel il souhaite soumissionner. Le soumissionnaire doit conserver un exemplaire des documents, à des fins de référence.

## 20 Cachetage et Marquage de l'Offre

20.1 Le soumissionnaire doit joindre son Offre conformément à la section 2, paragraphe 4. Mode de Soumission.

20.2 Les Enveloppes doivent :

- (a) Être adressée(s) au Bureau de la logistique de NRC, à l'emplacement spécifié à la section 2 – Fiche technique de l'offre ;
- (b) Porter le numéro de l'appel d'offre (ITB-BF-25-002)
- (c) aucune autre marque ne doit se trouver sur l'enveloppe.

20.3 Si toutes les enveloppes ne sont pas scellées et marquées tel que requis, NRC pourrait décider de rejeter l'offre

## 21 Date limite de Soumission des Offres

Les Offres doivent être reçues par NRC à l'adresse indiquée et au plus tard à la date et à l'heure mentionnées à la section 2 - Fiche technique de l'offre.

## 22 Offres en retard

NRC ne considèrera aucune Offre arrivant après la date limite de soumission prévue à la section 2 – Fiche technique de l'Offre. Toute offre reçue par NRC après la date limite de soumission des Offres sera déclarée en retard et rejetée.

## 23 Retrait et remplacement des Offres

23.1 Un soumissionnaire peut retirer ou remplacer son Offre après qu'elle ait été présentée à tout moment avant la date limite de soumission des Offres en envoyant un avis écrit, signé par un représentant autorisé. Tout remplacement correspondant de l'Offre doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être :

- (a) soumis au même titre que les articles 20 et 21, et en outre, les enveloppes doivent être clairement marquées « RETRAIT » ou « REMPLACEMENT » et
- (b) reçu par NRC avant la date limite pour la soumission des Offres, conformément à la section 2 – Fiche technique de l'Offre

23.2 Après l'ouverture des Offres, les modifications doivent être documentées et toute discussion doit être signalée par écrit. Une Offre peut être retirée à tout moment, avec avis écrit.

## 24 Confidentialité

24.1 Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison et à la post-qualification des Offres, et à la recommandation d'adjudication du marché, ne doivent pas être divulgués aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernés par ce processus tant que les informations détaillant le soumissionnaire le mieux évalué ne sont pas communiqués à tous les soumissionnaires.

24.2 Toute tentative d'un soumissionnaire d'influer NRC dans l'examen, l'évaluation, la comparaison et la post-qualification des Offres ou des décisions d'adjudication du marché peut entraîner le rejet de son Offre.

24.3 Du moment de l'ouverture de l'Offre au moment de l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite contacter NRC sur toute question relative au processus d'appel d'Offres, il doit le faire par écrit.

## 25 Clarification des Offres

NRC peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa candidature. La demande de clarification de NRC et la réponse subséquente sont faites par écrit.

Toute clarification présentée par un soumissionnaire qui n'est pas en réponse à une demande NRC ne sera pas considérée. Toutes les demandes de précisions doivent être envoyées à tous les soumissionnaires à des fins d'information. Aucune modification du prix ou de la teneur de l'offre n'est autorisée, sauf pour confirmer la correction d'erreurs.

## 26 Validation des Offres

26.1 L'appréciation par NRC de la validité d'une offre doit être fondée sur le contenu de la demande elle-même, qui ne peut être corrigé s'il est jugé invalide

26.2 Une Offre valide est une offre conforme à toutes les conditions et spécifications du Document d'Appel d'Offres, sans écart ni omission, qui affecte ou pourrait affecter ;

- a) la portée, la qualité ou l'exécution des travaux spécifiés dans le Contrat ; ou
- b) limite de manière substantielle les droits de NRC ou les obligations du soumissionnaire en vertu du Contrat

## 27 Évaluation de l'Offre

27.1 L'évaluation technique comptera pour 60% et l'évaluation financière comptera pour 40%.

27.2 NRC examine la documentation juridique et les autres informations soumises par les soumissionnaires afin de vérifier l'admissibilité, puis examine et note les soumissions selon les critères suivante :

-Synthèse de la visite -Evaluation de l'entreprise (en fonction de la note de visite NRC)	10
- Délais d'exécution : de 60 jours maximum	
- Plan de travail détaillé : suivant la région Joindre un planning détaillé et chronogramme	15
- Avoir au moins Cinq (05) Preuves expérience technique similaire : Seules les références justifiées par les soumissionnaires seront prises en compte exécuté dans les trois (03) dernières années (copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de bonne fin ou PV de réception définitive ; ou PV de réception provisoire pour les marchés exécutés dans les 12 derniers mois)	15
- Méthodologie : suivant la région Faire ressortir la compréhension des travaux, La stratégie de réalisation des travaux, Proposition de mesure de mitigation soit une stratégie pour désamorcer les éventuels blocages, Le respect du positionnement, en donnant votre accord a signé des PV de positionnement lors des départs sous convoi. Elaborer une stratégie d'approvisionnement pour les chantiers dans les zones sous blocus (exemple : la région de l'est ; la région du sahel...etc)	10
- La liste nominative du personnel avec leur curriculum vitae, les preuves des expériences mentionnées dans le CV, les diplômes requis, la CNIB ou Passeport en période de validité et les durées respectives de leur présence sur le projet ;	10

Veuillez noter que toutes les offres qui répondent aux critères obligatoires énumérés ci-dessus seront évaluées en fonction des critères préférés ; les critères préférés sont notés selon le tableau ci-dessus

- 27.3 Dans le cas où deux entrepreneurs ont obtenu la même note dans l'évaluation, celui qui obtient le meilleur classement technique se verra attribuer le contrat.
- 27.4 La législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, contre les pots de vin, contre la corruption et le terrorisme applicable dans certaines juridictions et les réglementations des bailleurs exigent que NRC filtre les entrepreneurs à la lumière de diverses listes, y compris, mais sans s'y limiter, la liste des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et les listes d'exclusion de la Banque mondiale, afin d'assurer la diligence raisonnable. La soumission de l'offre constitue l'acceptation de ces pratiques de filtrage de la part du soumissionnaire.
- 27.5 NRC se réserve le droit de rejeter toutes les Offres et de lancer un nouvel Appel d'Offres si aucune Offre satisfaisante n'est présentée

## 28 Procédure d'adjudication

- 28.1 NRC informe de sa décision concernant l'adjudication du marché, par écrit, le soumissionnaire dont l'Offre a été jugée la meilleure, avant la fin de la période de validité de la soumission.
- 28.2 Tout soumissionnaire n'ayant pas obtenu de marché est avisé par écrit.
- 28.3 Jusqu'à ce qu'un contrat officiel soit préparé et exécuté, la lettre d'adjudication constitue une entente exécutoire entre le soumissionnaire et NRC.
- 28.4 Le soumissionnaire est par la suite tenu de soumettre une lettre d'acceptation confirmant son souhait de conclure le contrat.

## 29 Signature du Contrat

- 29.1 Dès réception de la lettre d'acceptation, NRC appelle le soumissionnaire retenu à signer le contrat.
- 29.2 Dans un délai convenu, le soumissionnaire retenu doit signer, dater et renvoyer le contrat à NRC.

## 30 Contrat

- 30.1 Le futur entrepreneur sera tenu de se conformer à un contrat de travail qui prévoit, entre autres, les engagements suivants :
- a) La non-exploitation du travail des enfants et le respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail (y compris les règles de sécurité et l'assurance du travail) ;
  - b) assurer le transport, avec une couverture d'assurance pour les matériaux, jusqu'à l'entrepôt et les chantiers de construction ;
  - c) accomplir les travaux, selon les quantités requises et les spécifications techniques indiquées dans le devis quantitatif et les dessins techniques (SECTIONS 7 et 8), dans le délai proposé.

## 31 Sous-Traitance

Veillez noter que la sous-traitance n'est pas autorisée. Les soumissionnaires doivent avoir la capacité de terminer eux-mêmes les travaux.

## 32 Risques d'explosion

Si le contrat a lieu dans des zones présentant des risques d'explosion, NRC n'accepte aucune responsabilité pour les blessures et/ou la mort du personnel de l'entrepreneur ou pour les dommages aux biens de l'entrepreneur. Il incombe à l'entrepreneur de vérifier les sites/de s'assurer que les sites sont vérifiés pour détecter les risques d'explosion, d'informer son personnel des risques potentiels d'entreprendre des travaux où des risques d'explosion peuvent exister, et de fournir au personnel une formation appropriée sur les risques d'explosion, et maintenir une assurance/un financement approprié pour couvrir les blessures et/ou le décès de leur personnel qui peuvent survenir.

**SECTION 4**

**CONTRAT DE TRAVAUX - DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OFFRE**

**I. DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Chaque l'Offre préparée par chaque soumissionnaire comprendra, une Offre Technique et les différents offre Financière en fonction du lot choisie.

**L'Offre Technique comprendra :**

- Le Programme d'exécution précisant les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour chaque corps de travaux ; (délais d'exécution ; Plan de travail détaillé)
- La liste nominative du personnel avec leur curriculum vitae, les preuves des expériences mentionnées dans le CV, les diplômes requis, la CINB ou Passeport en période de validité et les durées respectives de leur présence sur le projet ;

**L'Offre Financière comprendra :**

- L'acte d'engagement signé par une personne habilitée à engager l'entreprise (ou le groupement);
- le Chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années ;
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dûment complété ;
- le Devis quantitatif et estimatif du projet technique de base dûment rempli.

**II. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SALLE DE CLASSE**

**Experiences du soumissionnaire :**

**Personnel minimum:**

Poste	Diplôme / spécialité	Années d'expérience	Nombre de projets similaires
Un (01) conducteur des travaux	Technicien Supérieur Génie Civil, minimum	05 ans	
Un (01) Chef de chantier	BEP, CAP Génie Civil, minimum	05 ans	
Trois (03) Maçon qualifié	CAP, CQP maçonnerie, minimum	03 ans	

***NB : Joindre les diplômes légalisés, les photocopies légalisées des CNIB ou des passeports en période de validité, les certificats de travail spécifiques aux projets similaires, les curricula vitae actualisés, datés et signés par le personnel proposé aux différents postes. Tout document manquant entraine l'annulation de la personne à ce poste.***

**Matériel minimum requis:**

Nombre	Description	Spécifications techniques
<b>MATERIEL DE DEPLACEMENT</b>		
01	Véhicule de liaison	
01	Camion benne	
<u>01</u>	Tricycle	
<b>MACONNERIE</b>		
03	Lot de petit matériel : bétonnière, brouettes de 50 litres, vibreur, pelles, pioches, truelles, fil à plomb, ficelles, taloches, piquets d'implantation, équerres, niveaux, mètre ruban, chaîne de 7 mètres, barrique, planches, marteau, cisailles, tenailles. Sceaux, tamis, arrosoirs.	

***NB : Les soumissionnaires doivent justifier le matériel par : les copies légalisées des cartes grises, les reçus d'achat. Même en cas de location ou mise à disposition ou legs, les pièces justificatives (du propriétaire) doivent être fournies.***

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIERE (C.C.T.P.) OU DEVIS DESCRIPTIF**

En complément des prescriptions du cahier des clauses techniques générales il est établi un Cahier de Clauses Techniques Particulières, spécifique à chaque projet. Ce cahier doit être précis et clair pour que les soumissionnaires soient en mesure de répondre de façon réaliste et compétitive aux conditions fixées par le maître d'ouvrage sans avoir à formuler des réserves ou des conditions dans leurs offres. Dans le cas d'un appel à la concurrence internationale, les spécifications doivent être rédigées de manière à permettre la plus grande compétition possible et, en même temps, à présenter clairement les normes requises pour le travail, les matériaux et la performance des biens et services à obtenir. Ce n'est que si cette démarche est menée à bien que les objectifs d'économie, d'efficacité et d'égalité dans la passation des marchés seront atteints, que la conformité des soumissions sera assurée et que l'évaluation ultérieure des offres sera facilitée. Les Clauses Techniques devront exiger que tous les biens, matériaux ainsi que les produits manufacturés du commerce nécessaires à l'exécution des travaux soient nouveaux, inutilisés, du modèle le plus récent ou courant, et présentent toutes les dernières améliorations dans la conception et les matériaux à moins d'une stipulation contraire du marché.

Des exemples de spécifications techniques repris de projets antérieurs similaires exécutés au Burkina Faso sont utiles à cet égard. Il n'y a pas de série type de spécifications techniques applicable de façon universelle à tous les secteurs, mais il y a des principes et des pratiques bien établis dont il faut tenir compte.

Les Cahiers des Clauses Techniques particulières doivent être rédigés avec soin pour s'assurer qu'ils ne soient pas restrictifs. Les normes établies pour les biens, matériaux et travaux doivent être généralement reconnues, dans la mesure du possible.

Équivalence de normes et codes.

Lorsque le marché stipule que des matériaux, des produits manufacturés ou des travaux doivent être conformes à des normes ou codes spécifiques, la dernière version en vigueur de cette norme ou de ce code s'appliquera. Le soumissionnaire peut cependant s'assujettir à des normes ou codes d'un pays ou d'une région différente en autant que ceux-ci assurent une qualité supérieure ou égale à celle exigée. Il appartient à la Personne responsable du marché d'examiner et d'approuver par écrit les normes ou codes différents. Les différences entre les normes envisagées doivent être

Décrites de façon détaillée par écrit par l'Entrepreneur et présentées à la Personne responsable du marché au moins 28 jours avant la date à laquelle l'Entrepreneur souhaite avoir l'approbation de la Personne responsable du marché. Si la Personne responsable du marché détermine que les déviations envisagées n'assurent pas une qualité égale ou supérieure, l'Entrepreneur respectera les normes spécifiées dans les documents.

## **DISPOSITION RELATIVE À LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Localisation et protection des carrières**

1. L'Entrepreneur adjudicataire du marché des travaux se conformera aux prescriptions légales en vigueur en matière de protection de la nature lors de la recherche, la localisation des carrières et du prélèvement de matériaux.
2. L'Entrepreneur fournira un plan de localisation des carrières et zones d'emprunt. Ce plan sera soumis au service compétent.
3. Sauf autorisation, les champs de cultures, les pistes de passage d'animaux, les zones de pâturages reconnues comme telles, les forêts classées et les abords immédiats des villages devront être soustraits des zones de carrières.

### **Restauration**

4. L'Entrepreneur devra prendre les mesures de conservation et de restauration des carrières exploitées, sur la base d'un programme approuvé par le ministère de l'Environnement. Pour ce faire, les zones de carrières devront être entièrement aplanies par l'Entrepreneur avant d'entreprendre les reboisements. Les populations de la zone seront informées au préalable du choix des zones de carrières et de leur exploitation.
5. En cas d'infraction, l'Entrepreneur sera soumis aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur en matière de protection et de conservation de l'environnement.
6. L'Entrepreneur devra prendre les mesures nécessaires afin de minimiser ou éviter les effets Négatifs possibles sur l'environnement en portant attention aux points suivants :
  - a. la protection et la bonne gestion des écosystèmes forestiers (faune et flore);
  - b. la protection des espaces esthétiques ;
  - c. les risques d'érosion du sol et de la perte du couvert végétal, de coupure des circulations hydrauliques, de modifications des écoulements et de pollution des milieux aquatiques ;
  - d. la pollution atmosphérique pouvant provenir des activités de construction ;
  - e. les risques de maladie professionnelle pour les travailleurs pendant la période de construction ;
  - f. les mesures de remise en état des zones d'emprunt de matériaux de construction;
  - g. les risques divers liés à la construction et à l'exploitation de l'ouvrage;
  - h. les spécifications techniques des mesures de protection seront précisées dans un rapport final à la réception de l'ouvrage et remis au Maître d'Ouvrage.
7. L'Entrepreneur tiendra compte de la réglementation en vigueur en matière d'environnement au Burkina Faso et des directives internationales reconnues.

Le devis descriptif a pour objet de décrire l'ensemble des ouvrages et des prestations des travaux nécessaires à une parfaite exécution du projet de construction.

Il forme un ensemble indissociable avec le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour compléter et expliquer les pièces graphiques afin de définir les choix retenus et le niveau de qualité recherché. Son contenu n'est pas limitatif.

### **1.1- OBJET**

Les présents travaux concernent la construction de salle de classe semi fini au Burkina, pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a travers le Conseil Norvegien pour les réfugiés (NRC). Les travaux envisagés sont définis par les plans qui font partie du présent dossier.

### **1.2- OBJECTIF DU DESCRIPTIF**

Le présent descriptif se rapporte à tous les corps d'état et a pour but de renseigner les entreprises sur la nature des constructions à édifier, les vues et conceptions du Maître d'œuvre, ainsi que l'importance des ouvrages à prévoir.

Il est formellement spécifié que le devis descriptif est énumératif et non limitatif, qu'il énumère les ouvrages finis et non les ouvrages préparatoires ou les diverses sujétions indispensables pour mener à bien l'exécution.

Les entrepreneurs ne pourront prétexter d'aucune omission pour réclamer une plus-value pour des travaux conformes aux règles de l'Art dont l'utilité se sera révélée au cours de l'exécution. Par conséquent, ils sont invités à visiter les sites avant de proposer leurs offres.

### **1.3- ERREURS OU OMISSIONS**

Les entrepreneurs devront connaître ce document dans son ensemble et exécuter tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au parfait fonctionnement des équipements. Tous les travaux seront exécutés selon les règles de l'Art et les normes en vigueur au Burkina Faso. Ils devront signaler au maître d'oeuvre les erreurs ou omissions qu'ils pourront constater. Ils devront à cet effet vérifier toutes les côtes de niveaux avant le commencement des travaux.

### **1.4- FOURNITURES ET OUVRAGES DÉFECTUEUX**

Les matériaux et fournitures qui ne présenteraient pas les qualités requises seront repris et devront être enlevés du chantier. Les ouvrages défectueux et refusés seront démolis et refaits conformément aux prescriptions techniques.

### **1.5- VARIANTES**

L'entrepreneur pourra proposer des variantes dans le cas où l'exécution de certains ouvrages lui semblerait difficile, sans pour autant modifier l'aspect architectural du bâtiment. Pour

l'équipement, les modifications de prescriptions ne seront pas acceptées.

Les entrepreneurs chiffreront obligatoirement le matériel tel que défini dans le descriptif et le cadre du devis estimatif et pourront proposer des variantes.

Les variantes non proposées et chiffrées à la soumission seront refusées après attribution du marché.

## **1.6- LES DIFFÉRENTS CORPS D'ETAT**

Le présent devis descriptif comprend les chapitres suivants :

- Travaux préparatoires-Terrassements
- Infrastructure : Fondations, dallage
- Superstructures : Structure, Maçonneries, enduits
- Charpente couverture
- Revêtement étanchéité
- Menuiserie métallique
- Peinture

## **1.7- DESSIN D'EXÉCUTION**

L'entrepreneur doit établir, d'après les plans et détails du Maître d'œuvre, ses propres dessins d'exécution, et si besoin est, joindre toutes les justifications telles que notes de calculs et notes explicatives. Le tout est soumis au Maître d'œuvre par l'entrepreneur, en principe au moins sept (7) jours avant la mise en chantier afin que le Maître d'œuvre dispose du délai nécessaire d'y apposer son avis d'acceptation.

Dans le cas où la non-observation de ce qui précède entraînerait un retard dans l'exécution des travaux, les entreprises en assumeront l'entière responsabilité.

Toute modification prescrite par le contrôle ne peut diminuer en rien la responsabilité des entreprises intéressées, si elles n'ont pas présenté en temps utile des objections écrites et motivées.

## **1.8- ARTICLE DE FABRICATION D'UN FOURNISSEUR CITÉ DANS LE DEVIS DESCRIPTIF**

Le devis descriptif fait état de matériaux et d'article de fabrication dont le nom du fournisseur est indiqué dans le texte. Cette référence est donnée pour préciser la nature et le genre de matériaux ou d'appareils qu'il y a lieu de mettre en œuvre.

Les entreprises peuvent proposer à l'agrément du Maître d'œuvre un appareil ou un matériau d'un autre fournisseur aux conditions suivantes :

- qu'il soit de même nature, qualité et de durabilité au moins équivalente à l'appareil ou matériel cité dans le texte et qu'il soit de même aspect.
- qu'il soit nettement défini dans la proposition de l'entrepreneur.
- Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le Maître d'œuvre aura toujours le droit d'exiger la mise en œuvre de l'appareil ou des matériaux indiqués au devis.

## **1.9- TRAIT DE NIVEAU**

Il est battu au cordeau par l'entrepreneur à un mètre au-dessus du niveau des sols finis et sont maintenus apparents par des soins sur les maçonneries brutes, pour permettre la pose des menuiseries, puis sur les parements finis des murs et cloisons pour l'exécution des revêtements de sols et travaux de finition.

L'entrepreneur remet les plans indiquant l'emplacement et la dimension, des trous à réserver pour le passage des canalisations ou l'emplacement des scellements.

L'entrepreneur en charge la fourniture des menuiseries métalliques, ne doit effectuer la livraison qu'après application d'une couche de peinture antirouille.

## 2 - DEVIS DESCRIPTIF - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### 2.0 –TERRASSEMENTS

#### Consistance des Travaux

Les travaux de terrassement comprennent :

- l'abattage des arbres avec enlèvement des racines ;
- le décapage de la terre végétale ;
- le nivellement du terrain ;
- l'implantation des ouvrages ;
- les fouilles pour les fondations et les ouvrages enterrés ;
- les remblais et/ou les déblais.
- 

#### Abattage des arbres, décapage du sol

Les arbres se trouvant sur l'emprise des ouvrages seront abattus, leurs racines enlevées évacuées du chantier.

Le décapage de la terre végétale sera fait sur 15 cm au moins avant les remblais ou déblais nécessaires pour obtenir les niveaux spécifiés aux plans. Les terres impropres devront être évacuées.

La préparation du terrain sera exécutée avec une marge de recul de 3 mètres au moins de part et d'autre de l'emprise des bâtiments.

#### Nivellement – Implantation

L'implantation doit s'exécuter avec du matériel adéquat pour permettre au technicien de vérifier celle-ci. Il sera procédé par les soins d'un technicien au tracé des lignes et axes de référence et au nivellement superficiel des ouvrages, ce tracé étant rattaché en plan et en altitude à des repères fixes.

#### **L'installation de chaises est obligatoire pour l'opération d'implantation.**

L'entrepreneur est responsable de l'implantation des ouvrages dans leur totalité. Il signale immédiatement au contrôle les erreurs de côtes que les opérations d'implantation peuvent révéler.

Les implantations seront réceptionnées par le maître d'œuvre avant la poursuite des travaux et un Procès-verbal sera établi à cet effet.

Fouilles : Les fouilles en rigoles pour semelles filantes auront une profondeur minimale de 50 cm et de 40 cm de largeur. Les fouilles en puits pour semelles isolées auront les dimensions minimales suivantes : 60 cm x 60 cm x 25 cm.

#### **Les fouilles seront descendues jusqu'au bon sol quelle que soit la nature du terrain, y compris toutes sujétions de manutention, de blindage, de transport et d'éloignement des terres.**

Les fouilles seront exécutées conformément aux plans de béton armé. Les parois et fond des fouilles seront bien dressés avant l'exécution des bétons.

Toutes les fouilles seront réceptionnées par le maître d'œuvre chargé du contrôle avant la poursuite des travaux. Cette réception fera l'objet d'un procès-verbal.

Remblais : Les terres sélectionnées provenant des différentes fouilles et nécessaires pour les remblais seront mises en dépôt, dans la mesure du possible, à proximité des lieux à remblayer.

Les remblais seront fortement compactés, par couches successives de 15 cm d'épaisseur, et arrosés convenablement pour éviter tout tassement ultérieur. Ils ne devront contenir ni détritiques, ni souches, ni gravats, etc... Le compactage doit être effectué à 95% de l'OPM

Si nécessaire, en complément des remblais provenant des fouilles, un remblai d'apport de terre latéritique sableuse et sans argile sera exécuté dans les mêmes conditions que le remblai provenant des fouilles.

Des essais de compacité pourraient être ordonnés par le contrôle aux frais de l'entrepreneur. Ces essais seront effectués par une structure reconnue compétente au Burkina Faso.

Localisation : Forme sous dallage du sol, vide de fouilles au-dessus des semelles de fondation, tranchées des canalisations des eaux usées etc..., pourtours des ouvrages enterrés.

## 2.1 –INFRASTRUCTURES

### Consistance des Travaux

Les infrastructures consistent en de travaux de béton et béton armé et en travaux de maçonnerie et portent sur :

- les semelles de fondation ;
- les bétons de fondation et de soubassement
- les poteaux en infrastructures et les chaînages bas ;
- les dallages ;
- les maçonneries en agglos pleins.

### Prescriptions générales relatives aux bétons et bétons armés

L'entreprise réalisera les différents éléments de béton et de béton armé entrant dans la construction du bâtiment tels qu'ils sont prévus sur les plans conformément aux dispositions suivantes :

- Les agrégats devront être conformes aux normes en vigueur. Ils seront propres et exempts de terre, de boue et de détritiques végétaux.
- L'entrepreneur pourra présenter à l'exécution, les compositions granulométriques qu'il estimera valables en les appuyant de toutes les justifications. **Les graviers seront du quartz ou du granit concassé.**
- Ils seront lavés et exempts de terre ou de boue et détritiques végétaux. Les sables seront lavés, tamisés, exempts de tout détritiques. Ils devront contenir au moins 15 % et au plus 35 % de leur poids en sable fin. Si le sable disponible est dépourvu d'éléments fins, il y a lieu de le corriger au moyen de sable d'apport.
- Le liant hydraulique entrant dans la composition des bétons sera le **Ciment Portland Artificiel de classe 45.**
- L'eau de gâchage sera exempte de saletés et sels agressifs ou nuisibles pour les liants. Le poids de cette eau sera compatible avec une bonne mise en œuvre.
- **Les armatures pour béton armé seront conformes au DTU N° 20.**

### Béton de propreté

Afin d'isoler les semelles de fondation des fonds de fouilles, il sera coulé un béton de propreté d'une épaisseur de 5 cm et dosé à 150 kg/m<sup>3</sup>.

#### Semelles filantes, semelles isolées

Il sera coulé entre les deux faces des fouilles après un nettoyage et un arrosage, un béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>. Armature suivant plans d'exécution

#### Soubassement - Emmarchement

Il sera exécuté au-dessus des semelles ou des bétons de propreté une maçonnerie en agglos pleins de 20x20x40 dosé à 300 kg/m<sup>3</sup> ou un béton banché dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>.

#### Béton armé en infrastructure

Les poteaux raidisseurs en infrastructure seront réalisés en béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>. Armature suivant plans d'exécution.

Ils seront coulés en pleine fouille ou par coffrage peu soigné.

Le chaînage bas au dessus du soubassement sera en béton armé, dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> et coulé sous coffrage peu soigné.

Le béton pour dalles pleines, dallettes des latrines, et autres ouvrages divers enterrés sera dosé au minimum à 350 kg/m<sup>3</sup> et coulé dans du coffrage soigné. En cas de préfabrication le dosage sera convenu avec le contrôle technique des travaux mais ne sera en aucun cas inférieur à 450 kg/m<sup>3</sup>. Leurs armatures seront conformes aux plans de ferrailage fournis ou approuvés.

#### Dallage

L'aire de dallage sera exécutée sur le sol parfaitement dressé, mis à niveau et recouvert d'un film polyane de 100 à 120 microns. Ce film pourra être avantageusement remplacé par un hérissonnage de 10 cm d'épaisseur minimale en blocs de moellons latéritiques. Le dallage sera en béton armé dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>. L'armature du dallage sera composée de fer à béton HAφ6 de mailles carrées 25 cm x 25 cm.

Le dallage de la véranda sera légèrement décalé de 3cm en dessous de celui des salles de classe, donc ce qui entraînera un soubassement de 27cm au niveau de la véranda et 30cm au niveau des salles de classe.

***Il sera observé des joints secs tous les 10 m<sup>2</sup> environ et des joints d'isolement permettant de désolidariser le dallage de la structure.***

#### Localisation

Ouvrages en dessous du niveau du dallage fini : semelles, soubassement, poteaux et chaînage bas, emmarchements, dallage etc.

### **2.0 –SUPERSTRUCTURE**

#### **Consistance des Travaux**

La superstructure comporte les travaux de béton et béton armé et les travaux de maçonnerie et enduits en élévation. Tout ouvrage de part et d'autre des joints de dilatation sera désolidarisé par l'interposition d'un isorel mou ou d'un polystyrène expansé de 2 cm d'épaisseur.

#### **Prescriptions générales relatives aux bétons et bétons armés**

Elles reprennent celles indiquées pour les infrastructures. En outre, et sauf indication contraire, tous les éléments en élévation en béton armé seront dosés à 350 kg/m<sup>3</sup>. Un soin particulier sera porté à la réalisation des coffrages des éléments de béton armé et de béton en particulier ceux contribuant à l'esthétique de l'ouvrage.

Le ragréage des bétons et bétons armés se fera par recouvrement de toutes les balèvres et coulures, bouchage des manques de matières à l'aide de mortier de ciment normal de classe 45 et dosé à 500 kg/m<sup>3</sup>. La reprise par garnissage, si nécessaire, des joints dans le cas d'éléments préfabriqués de béton armé se fera à l'aide du même mortier.

### **Prescriptions générales relatives aux maçonneries et aux enduits**

L'entreprise réalisera les différents éléments de maçonnerie et d'enduits des bâtiments tels qu'ils sont prévus sur les plans conformément aux dispositions suivantes :

- Les mortiers, bétons, liants, etc., ne devront pas tâcher ni imprégner les parements.
- Les maçonneries seront protégées contre les effets des intempéries excessives (chaleur, sécheresse, pluie, etc.).
- Par temps sec notamment, les maçonneries seront arrosées fréquemment s'il est nécessaire pour qu'elles ne se dessèchent pas brutalement.
- Après interruption, l'arase de reprise sera revissée, nettoyée et humectée convenablement.
- Les chutes de terre ou autres matériaux dans les maçonneries quelles qu'elles soient, seront soigneusement évitées.
- Tout élément, bloc aggloméré, brique etc. fendu pendant la pose, sera remplacé à mortier neuf.
- Le jeu d'enduit en surépaisseur des façades sera armé avec du grillage « cage à poules » et il sera intégré au mortier de ciment un adjuvant du type SIKA.

#### 1- Béton en élévation

Les poteaux pourront être coffrés à l'italienne

L'armature des poteaux raidisseurs, linteaux et chaînage horizontaux sera en acier en HA $\phi$ 10 pour les filants, HA $\phi$ 6 pour les étriers. Les cadres seront espacés de 15 cm entre eux.

L'armature des ouvrages divers en béton armé sera conforme aux plans de ferrailage fournis ou approuvés.

#### 2- Maçonneries

Les maçonneries en élévation seront en agglomérés creux.

La mise en œuvre des agglos creux se fera selon les règles de l'art. Il pourra être exécuté des potelets de raidissements pour les cloisons de remplissage présentant des surfaces trop importantes, ceci afin d'améliorer leur stabilité (pas plus de 4 m de longueur de mur sans raidisseur).

Les agglos seront de la classe B 40 et leur pose se fera conformément aux plans d'architecture. Le mortier des maçonneries sera dosé à 300 kg de ciment par m<sup>3</sup> de sable. Les

types d'agglomérés utilisés sont : 20x20x40, 15x20x40 et 10x20x40 Les joints

des maçonneries auront 2 cm d'épaisseur.

***Les trous d'aération et des ventilations seront munis de grillage anti-insectes.***

#### 3- Enduits

Les surfaces à recouvrir devront être débarrassées convenablement pour obtenir un bon accrochage de l'enduit. Elles seront également suffisamment humidifiées pour que le support n'absorbe pas l'eau du mortier. Des précautions devront être prises pour parer à l'action desséchante du soleil et du vent, en particulier pendant les périodes de forte chaleur.

L'enduit sera constitué par :

- une 1<sup>ère</sup> couche d'accrochage (gobetis) ou de rattrapage au mortier de ciment dosé à 400 kg/m<sup>3</sup> de sable.
- une 2<sup>ème</sup> couche ou corps de l'enduit au mortier de ciment dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>.

Un soin particulier sera observé dans l'exécution de cette dernière couche.

L'épaisseur totale des deux couches sera de 1.5 cm. La tolérance de verticalité sera de 0.5 cm par hauteur de 3 m.

Les enduits à peindre seront lissés ; les enduits recevant la tyrolienne seront talochés.

- une 3<sup>ème</sup> couche constituée de deux (2) sous couches teintées.
- pour les surépaisseurs d'enduit contribuant à l'esthétique des façades, une armature constituée de grillage « à cage à poule » sera utilisée.

**Localisation :** Les bétons et bétons armés en élévations concernent : les poteaux et raidisseurs, les linteaux et chaînages, les marches d'accès, les socles de placard, les dalles pleines, et les acrotères.

Les maçonneries concernent les murs et cloisons. les trous d'aération, les éléments de ventilation de fosse ou de foyer amélioré.

Les enduits concernent les enduits intérieurs à peindre et les enduits extérieurs qui recevront de la tyrolienne. Les éventuels enduits sous dalle seront à peindre. Les travaux d'enduit s'entendent aussi les raccordement et calfeutremments divers.

## **2.1 –CHARPENTE COUVERTURE**

### **Consistance des Travaux**

Les prestations des charpentes comprennent :

- la fourniture des matériaux et matériels nécessaires ;
- la prestation des ouvrages adjacents ;
- les coupes, assemblages, adaptation aux supports ;
- le scellement et les raccords selon nécessité ;
- le traitement des IPN et élément métallique avant assemblage et pose ;
- le traitement des chevrons en bois rouge avant assemblage et pose ;

Les prix de ces prestations s'entendent toutes sujétions et aléas et s'appliquent au mètre linéaire mis en œuvre.

#### 1- Charpente métallique

La charpente des bâtiments scolaires et du logement de maître sera réalisée avec des pannes en IPN 80 et des supports de pannes en IPN 120. Les pannes en IPN 80 seront fixées par boulonnage à des ferrures préalablement scellées dans la structure. La fixation entre pannes en IPN 80 et supports de pannes en IPN 120 se fera également par boulonnage et par soudure conformément aux détails d'exécution du dossier d'appel d'offres. Tous les fers seront peints à l'antirouille en deux (2) couches avant la pose.

**Aucun scellement de la charpente dans le mur par des systèmes de fer d'attaches n'est autorisé.**

Couverture : la couverture sera en tôle bac galvanisé de 35/100<sup>e</sup>.

Localisation : Charpente et couverture de tout bâtiment suivant indications sur les plans.

## **2.2 –REVÊTEMENT ET ÉTANCHÉITÉ**

### **Consistance des Travaux**

Les travaux de revêtement et étanchéité comprennent la fourniture des matériaux et matériels Nécessaires aux complexes d'étanchéité, aux chapes et aux revêtements muraux spécifiques.

#### 1- Étanchéité

Pour l'étanchéité des ouvrages en infrastructures, les faces extérieures enterrées des murs périphériques seront étanches par l'exécution d'un enduit ciment dressé puis l'application de deux (2) couches de flinkote.

Pour les ouvrages en élévation, les complexes d'étanchéité et les relevés d'étanchéité seront auto-protégés de type paxalumin à poser sur une couche d'enduit d'imprégnation à froid de type flinkote.

#### 2- Chapes

Les revêtements sol seront de type chape en ciment. Cette chape sera directement incorporée au béton de dallage en cours d'exécution. Elle sera lissée et bouchardée au besoin ou toute autre finition que précisera le Contrôle et surveillance des travaux. Toutes les précautions devront être prises pour obtenir une bonne planimétrie.

#### 3- Revêtements muraux spécifiques

Les surépaisseurs d'enduit pour les tableaux « noirs » ou contribuant à l'esthétique des façades seront réalisées à l'aide d'une armature constituée de grillage « à cage à poule ». Cet enduit esthétique pourra être remplacé par un revêtement de quartz ou de brique suivant les régions géographiques du Burkina Faso.

### **Localisation**

Étanchéité des parties enterrées de murs extérieurs en infrastructures et étanchéité de tous les acrotères. Chapes de tous les dallages selon spécifications ou instructions du Contrôle et surveillance des travaux.

## **2.3 –MENUISERIE MÉTALLIQUE**

### **Consistance des Travaux**

Les travaux de menuiserie comprennent la fourniture et la pose des menuiseries métalliques en unité entière en bon ordre de fonctionnement, façonnées ou non par l'entrepreneur lui-même. Toutes les ouvertures seront métalliques.

### **Prescriptions générales relatives aux menuiseries métalliques**

Un échantillon de chaque type d'ouvrage sera soumis pour approbation au Contrôle avant la fourniture de la totalité des ouvrages. La finition des menuiseries devra être parfaite. Chaque menuiserie devra recevoir 2 couches de peinture antirouille avant la pose.

#### 1- Menuiseries métalliques

Les châssis et les fenêtres seront persiennées à lames mobiles ou fixes. Certaines fenêtres à lames mobiles seront en outre ouvrantes à la française. En ce cas le ferrage se fera par 2 paumelles à souder pour chaque vantail et la condamnation se fera par targette, un loqueteau de blocage en position ouverte devant être prévu pour chaque battant. L'entrepreneur proposera un système de blocage des persiennes orientables à l'agrément du Contrôle.

Les panneaux des portes métalliques seront en tôle pleine double face pour les portes de magasins et persiennées pour les autres ouvertures, dessin selon le calepin de menuiserie. Les cadres seront en profilés H45.

Ferrage, serrure et quincaillerie :

- Les vantaux ouvrants seront ferrés par 3 paumelles à souder ;
- 1 serrure de sûreté complète à mortaiser y compris garnitures et canon, de type Bricard, Vachette, Laperche ou similaire ;
- des fers plats soudés à l'extérieur et servant de porte-cadenas, le cadenas étant fourni ;
- une barre de sécurité en cornière lourde en profilé de type T de 40x4 scellée dans le mur et en travers de la porte pour le magasin de l'école ;
- 1 butée de sol ou mural selon le cas ainsi que 1 loqueteau de blocage en position ouverte pour chaque battant.
- Les portes des salles de classes étant soumises à de multiples manipulations, il est prévu le système loquet et cadenas pour la fermeture

***NB : Toutes les menuiseries seront posées avant l'exécution des enduits.***

### **Localisation**

Menuiseries de tous les bâtiments selon le plan intitulé calepin de Menuiserie.

## **2.4 ASSAINISSEMENT**

Les travaux nécessaires à la réalisation des latrines à fosses ventilées, selon les modèles en vigueur au Burkina Faso comprendront :

- le terrassement y compris le blindage et étaielement nécessaire ;
- la fourniture et la mise en œuvre de béton dosé à 300 kg de ciment
- l'exécution d'un enduit étanche au mortier de ciment dosé à 400 kg
- la fourniture et la pose des dalles en béton armé pour leur couverture
- les conduits de ventilation en maçonnerie.

Les fosses seront réalisées suivant les plans fournis.

### **Localisation**

*Assainissement : Latrines des écoles.*

## **2.5 –PEINTURE –BADIGEON (Optionnelle)**

### **Consistance des Travaux**

Les travaux de peinture comprennent :

- les travaux préparatoires tels que le ponçage, le dégraissage, le brossage, etc. ;
- l'exécution des surfaces témoins suivant les teintes choisies par le Contrôle ;
- la fourniture et l'application de tous les produits ;
- les raccords de peinture ;
- le nettoyage des locaux ainsi que tous les ouvrages ayant été salis au cours de l'exécution des travaux de peinture.

### **Prescriptions générales relatives à la peinture**

Le contrôle refusera tous les fonds dont l'état lui semblerait incompatible avec la perfection des travaux de peinture et ordonnera à l'Entrepreneur, la reprise de ses travaux.

Tous les produits employés pour les travaux de peinture seront de première qualité et de la meilleure marque, soumis préalablement à l'agrément du Contrôle. Le diluant utilisé pour les peintures à l'huile devra être obligatoirement de l'essence de térébenthine. L'Entrepreneur devra s'attendre à des prélèvements pour essais de la part du Contrôle. Tous résultats d'analyse ne correspondant pas à ceux prévus seront rejetés au frais de l'Entreprise.

Préalablement à toute exécution, l'Entrepreneur devra présenter tous les échantillons nécessaires au Contrôle, et ce jusqu'à la parfaite mise au point des tons. Il réclamera un accord écrit sur les choix retenus.

Après la fin des travaux de peinture, l'Entrepreneur s'attachera particulièrement à un nettoyage parfait des traces de peinture sur toutes les surfaces qui en auraient reçu des projections. Le chantier sera laissé dans un parfait état de propreté, avant la réception provisoire.

#### 1- Badigeon à la chaux

Après préparation des surfaces, l'apprêt des surfaces de maçonneries devant recevoir de la peinture vinylique type FOM, se fera par badigeon au lait de chaux.

#### **Localisation**

- Murs Intérieurs recevant de la peinture FOM ;

#### 2- Peinture FOM sur murs intérieurs

Sur le badigeon d'apprêt, il sera appliqué une peinture vinylique de type FOM.

Une plinthe d'une hauteur minimum de 20cm en peinture glycérophtalique sera appliquée en deux couches sur les parties basses des murs intérieurs ayant reçu de la peinture de type FOM.

la peinture FOM sera appliqué dans les salles de classe au-dessus du crépi tyrolien écrasé.

#### **Localisation**

- Murs Intérieurs des salles de classes;
- selon plans et/ou devis quantitatif.

#### 3- Peinture glycérophtalique sur murs

Les enduits ciments après préparation recevront une couche d'impression et deux couches de peinture à huile.

#### **Localisation**

- Murs Intérieurs des latrines ;

#### 4- Peinture glycérophtalique sur menuiserie métallique

Sur couches primaires de protection antirouille réalisées au bichromate de zinc, au minium de plomb ou de tout autre produit de qualité similaire, il sera appliqué 2 couches de peinture glycérophtalique. Les coloris et tons seront déterminés avant exécution sur le chantier par le Contrôle.

#### **Localisation**

- Toutes les menuiseries métalliques;

#### 5- Peinture tyrolienne

Le crépi tyrolien sera exécuté avec un mortier de ciment sur les murs extérieurs de tous les bâtiments.

Sur les murs intérieurs des salles de classe et sur une hauteur de 1,6 mètre le crépi tyrolien au mortier de ciment blanc sera de type écrasé.

Les teintes seront précisées ultérieurement par le maître d'ouvrage ou son représentant.

#### Localisation

- Murs extérieurs de tous les bâtiments;
- murs intérieurs des salles de classe sur une hauteur de 1,6 mètre (crépi tyrolien écrasé) ;

#### 6- Autre peinture

Les surfaces de maçonnerie destinées à être des tableaux seront revêtues d'ardoisine noire ou verte selon indication du Contrôle et appliquée comme de la peinture glycérophtalique.

#### Localisation

- Les tableaux dans les salles de classe ;

#### CONCLUSION

Tous les travaux décrits devront être exécutés avec toutes les règles de l'art et les normes en vigueur au Burkina Faso. Cette exécution devra donner toutes les garanties de résistance et de durée.

Les entrepreneurs, après avoir assuré toutes les réalisations, remettront le chantier dans un état de propreté parfaite.

**SECTION 5**  
**Le formulaire d'appel d'offres**

**Veillez fournir des informations par rapport à chacune des prescriptions.**

Des lignes supplémentaires peuvent être insérées pour toutes les questions, si nécessaire. S'il n'y a pas suffisamment d'espace pour remplir votre réponse dans l'espace prévu à cet effet, veuillez inclure une référence à la question dans une pièce jointe séparée.

**1. Informations générales sur l'entreprise du soumissionnaire**

**a) Informations générales**

<b>Nom de la société :</b>	
<b>Autres noms commerciaux de la société :</b>	
<b>Dénomination sociale de la société (si différente) :</b>	
<b>Nature de l'activité/du commerce principal :</b>	
<b>Nom de l'interlocuteur principal :</b>	
<b>Fonction :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	
<b>Adresse e-mail :</b>	
<b>Siège social :</b>	
<b>Numéro de licence de l'entreprise :</b>	
<b>Pays d'immatriculation</b>	
<b>Date d'immatriculation :</b>	
<b>Date d'expiration :</b>	
<b>Statut juridique de l'entreprise (par exemple, partenariat, société à responsabilité limitée, etc.)</b>	

**b) Propriétaires/gestionnaires**

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms complets, le titre/poste, l'année de naissance et le pays de naissance du(des) propriétaire(s) et du(des) gestionnaire(s) de l'entreprise\* :

<b>Nom complet</b>	<b>Titre / poste</b>	<b>Année de naissance</b>	<b>Pays de naissance</b>

*\* Veuillez noter que cette information est nécessaire pour mener la procédure de vérification visée à la clause 26 des Conditions générales de l'appel d'offres. Les propriétaires et gestionnaires comprennent, sans s'y limiter, le PDG, le Directeur des opérations, le Président du conseil, le Directeur général, le Directeur et le Gestionnaire.*



**c) Employés**

Veillez établir une liste des employés qui travailleraient avec NRC en cas d'adjudication du marché :

Nom de l'employé	Fonction	Rôle au sein du projet NRC	N° de téléphone	Adresse e-mail
1.				
2.				
3.				
...				

**d) Coordonnées bancaires de la société :**

Nom du bénéficiaire : .....

N° de compte du bénéficiaire : .....

Banque du bénéficiaire : .....

Succursale bancaire : .....

SWIFT : .....

IBAN : .....

Adresse de la banque : .....

**2. Références**

Veillez transmettre les coordonnées d'au moins 3 références clients que NRC peut contacter, de préférence des ONG ou organismes des Nations Unies, pour des travaux similaires :

Nom du client/de la société	Interlocuteur	N° de téléphone	Adresse e-mail	Détails du contrat (travaux, emplacement, taille, valeur, etc.)
1.				
2.				
3.				
...				

**3. Équipement**

Veillez détailler toute machine, équipement ou véhicule appartenant à la société susceptible d'être utilisé pour la construction : (ne mentionnez pas les articles loués) :

Type de machine/équipement/véhicule	Quantité
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
...	

**4. Responsabilité en cas de défaut/ période de garantie**

Veillez détailler ci-dessous la responsabilité et la période de garantie en cas de défaut que vous offrez sur les travaux inclus dans ce contrat :

**5. Validité de l'offre**

Veillez confirmer la validité de votre offre ci-dessous (en jours civils) :

**6. Confirmation de la conformité du soumissionnaire**

Nous, le soumissionnaire, certifions par la présente que notre offre est une offre authentique et destinée à être concurrentielle. Nous confirmons que nous sommes éligibles pour participer aux marchés publics et que nous répondons aux critères d'éligibilité spécifiés dans l'appel d'offre. Nous confirmons que les prix indiqués sont fixes et fermes pour la durée de la période de validité et ne feront pas l'objet d'une révision ou d'une modification.

Nous, le soumissionnaire, confirmons que les documents joints à cette offre sont ceux que nous avons validés dans la section 2, paragraphe 6 . Liste de contrôle du soumissionnaire.

Nous comprenons que NRC n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ou même quelque offre que ce soit, reçue.

Nous convenons que NRC peut vérifier les informations fournies dans ce formulaire même ou par l'intermédiaire d'un tiers, selon qu'il le juge nécessaire.

**Nous confirmons que NRC peut, dans son examen de notre offre, se fier par la suite aux**

**déclarations faites dans le présent document.**

Nom du signataire :	N° de téléphone :
Qualité du signataire :	Nom de la société :
Signature et cachet :	Date de signature :
	Adresse :



## SECTION 6 Calendrier des travaux

Veuillez joindre le calendrier des travaux ici :

Calendrier à inclure :

- 1- Durée de chaque sous-activité
- 2- Durée totale des travaux

N°	Activité	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8	Semaine 9
1	Sous-structures									
2	Superstructures									
3	Structures de toit									
4	Ouvertures									
5	Travaux de finition									
6	Peintures									

3. Liste détaillée du **personnel ou de la main-d'œuvre** proposés participant aux activités (p. ex. ingénieurs, superviseurs de site, contremaîtres, maçons, menuisiers, plombiers, travailleurs non qualifiés, etc.) avec une estimation du nombre total de jours-homme réalisés par chacune des compétences.

La soumission de la main-d'œuvre doit suivre le format simple ci-dessous :

N°	Personnel/main-d'œuvre proposés	Nombre de travailleurs affectés à ce projet
1		
2		
3		
4		
...		

**NOTE :** La liste ne doit pas se limiter au présent formulaire en ce qui concerne le nombre de personnel clé. Une liste complète doit être soumise en adaptant le formulaire aux lignes nécessaires.

**SECTION 7**

**Le Profil et les expériences antérieures de l'entreprise**

Le soumissionnaire est invité à :

1. Soumettre le **profil de l'entreprise**
2. Remplir le **tableau des expériences antérieures** suivant, énumérant les travaux ou les contrats entrepris au cours des 5 dernières années semblables aux travaux requis en vertu du présent contrat
3. Présenter **des preuves de l'expérience antérieure** sous forme de contrats, de certificats d'achèvement, de documents de livraison, etc.

N°	Nom du projet / Type de travail	Valeur totale des travaux réalisés (...)	Durée du contrat de travaux	Date de début	Date de fin	Autorité contractante / personne à contacter / téléphone / e-mail
1						
2						
3						
4						
5						
...						

**NOTE :** La liste ne doit pas se limiter au présent formulaire en ce qui concerne le nombre d'œuvres déclarées. Une liste complète des 5 dernières années d'expérience doit être soumise, en adaptant le formulaire. <Merci d'adapter en conséquence>

NRC se réserve le droit de procéder à des vérifications de référence pour des contrats réalisés préalablement

**SECTION 8**  
**Devis quantitatif**

**Préambule du devis quantitatif**

- NRC a la faculté de contracter tout ou partie des fournitures et des travaux demandés, selon la disponibilité du budget ;
- L'offre et les travaux doivent être les meilleurs disponibles sur le marché ;
- Le soumissionnaire doit présenter **des pièces justificatives** concernant les matériaux et travaux de construction proposés (catalogues, modèles, marques, dessins, documentation technique, spécifications techniques, etc. des éléments proposés) ;
- **Tous les matériaux à fournir et les travaux à exécuter doivent être approuvés par le représentant de NRC, avant la livraison et l'exécution.**
- Les coûts doivent inclure tous les droits, taxes et autres prélèvements payables par l'entrepreneur en vertu du contrat et tous les coûts de mobilisation précisés à la section 3.
- Fournir le délai de livraison par type d'ouvrage et suivant la zone choisie.
- Fournir la méthodologie suivant la zone facile d'accès ou sous blocus.

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVIS ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE**

N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix unit.	Prix total
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>				
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff	1,00		-
0.2	Terrassement general du site (abattages d'arbres etc..).	ff	1,00		-
	<b>Sous-total 0</b>				-
<b>I</b>	<b>Terrassements</b>				
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff	1,00		-
1.2	Décapage nivellement	m2	300,00		-
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3	2,60		-
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3	13,32		-
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3	5,00		-
1.6	Remblais hydraulique avec apport compactés sous dallage	m3	50,64		-
	<b>Sous-total I</b>				-
<b>II</b>	<b>Infrastructures</b>				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3	1,80		-
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3	0,87		-
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3	6,65		-

2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40 deux couches	m2	33,76		-
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	3,38		-
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3	15,12		-
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3	1,35		-
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m²	189,00		-
<b>Sous-total II</b>					-
<b>III Superstructures</b>					
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour allège de 15x10. Armature 2 filants de 10, épingle en fer 6, espacement 20cm	m3	0,72		-
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes 20x20 Armature 4 filants de 12, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	1,92		-
3.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	1,08		-
3.4	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2	287,60		-
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage haut 15x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	2,53		-
3.6	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage rampant. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	2,50		-
3.7	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2	63,00		-
3.8	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U	36,00		-
<b>Sous-total III</b>					-
<b>IV Charpente - Couverture</b>					
* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:					
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml	55,00		-
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml	224,00		-
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	32,00		-
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	8,00		-
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations couleur verte y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m2	211,00		-
<b>sous total IV</b>					-
<b>V Menuiserie métallique et bois</b>					
Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements					
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u	6,00		-
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u	12,00		-
<b>sous total V</b>					-

<b>VI</b>	<b>Peintures - finitions</b>				
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements				
6.1	Peinture glycérophthalique à huile sur ouvertures	m <sup>2</sup>	66,24		-
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m <sup>2</sup>	63,00		-
	<b>sous total VI</b>				-
<b>TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES HTVA</b>					
<b>TVA 18%</b>					
<b>TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES TTC</b>					
					-

**NOTE :** En cas de divergence entre les devis quantitatifs et les dessins, les devis quantitatifs prévaudront. En cas de divergence entre les dessins, celui à plus grande échelle prévaudra.

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVIS ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE**

N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix unit.	Prix total
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>				
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff	1,00		-
0.2	Terrassement general du site (abattages d'arbres etc..).	ff	1,00		-
	<b>Sous-total 0</b>				-
<b>I</b>	<b>Terrassements</b>				
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff	1,00		-
1.2	Décapage nivellement	m2	208,49		-
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3	1,94		-
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3	9,26		-
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3	11,21		-
1.6	Remblais hydraulique avec apport compactés sous dallage	m3	35,13		-
	<b>Sous-total I</b>				-
<b>II</b>	<b>Infrastructures</b>				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3	0,16		-
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3	0,65		-
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3	4,63		-
2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40 deux couches	m2	23,16		-
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	2,32		-
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3	10,08		-

2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3	0,90		-
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m²	126,00		-
<b>Sous-total II</b>					-
<b>III</b>	<b>Superstructures</b>				
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour allège de 15x10. Armature 2 filants de 10, épingle en fer 6, espacement 20cm	m3	0,48		-
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes 20x20 Armature 4 filants de 12, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	1,44		-
3.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	0,72		-
3.4	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2	209,52		-
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage haut 15x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1,74		-
3.6	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage rampant. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1,78		-
3.7	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2	42,00		-
3.8	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U	24,00		-
<b>Sous-total III</b>					-
<b>IV</b>	<b>Charpente - Couverture</b>				
	* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:				
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml	29,85		-
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml	147,60		-
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	24,00		-
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	6,00		-
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations couleur verte y compris faitière et toutes sujétions de pose	m2	141,14		-
<b>sous total IV</b>					-
<b>V</b>	<b>Menuiserie métallique et bois</b>				
	Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements				
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u	4,00		-
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u	8,00		-
<b>sous total V</b>					-
<b>VI</b>	<b>Peintures - finitions</b>				
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements				
6.1	Peinture glycérophtalique à huile sur ouvertures	m²	44,16		-
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m²	42,00		-

<b>sous total VI</b>					-
<b>TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES HTVA</b>					
<b>TVA 18% (Si applicable)</b>					
<b>TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES TTC</b>					-

**NOTE :** En cas de divergence entre les devis quantitatifs et les dessins, les devis quantitatifs prévaudront. En cas de divergence entre les dessins, celui à plus grande échelle prévaudra.

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVIS ESTIMATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UNE (01) SALLES DE CLASSE**

N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix unit.	Prix total
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>				
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff	1,00		-
0.2	Terrassement general du site (abattages d'arbres etc..).	ff	1,00		-
	<b>Sous-total 0</b>				-
<b>I</b>	<b>Terrassements</b>				
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff	1,00		-
1.2	Décapage nivellement	m2	70,00		-
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3	2,60		-
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3	5,12		-
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3	13,00		-
1.6	Remblais hydraulique avec apport compactés sous dallage	m3	20,00		-
	<b>Sous-total I</b>				-
<b>II</b>	<b>Infrastructures</b>				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3	0,20		-
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3	0,80		-
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3	2,70		-
2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40 deux couches	m2	12,00		-
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1,28		-
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3	5,30		-
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3	0,80		-
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m <sup>2</sup>	63,00		-
	<b>Sous-total II</b>				-
<b>III</b>	<b>Superstructures</b>				
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour allège de 15x10. Armature 2 filants de 10, épingle en fer 6, espacement 20cm	m3	0,50		-

3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes 20x20 Armature 4 filants de 12, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	1,40		-
3.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3	1,00		-
3.4	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2	112,00		-
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage haut 15x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	1,00		-
3.6	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage rampant. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3	0,50		-
3.7	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2	21,00		-
3.8	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U	12,00		-
<b>Sous-total III</b>					-
<b>IV</b>	<b>Charpente - Couverture</b>				
	* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:				
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml	18,00		-
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml	74,00		-
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	16,00		-
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u	8,00		-
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations couleur verte y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m2	70,00		-
<b>sous total IV</b>					-
<b>V</b>	<b>Menuiserie métallique et bois</b>				
	Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements				
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u	2,00		-
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u	4,00		-
<b>sous total V</b>					-
<b>VI</b>	<b>Peintures - finitons</b>				
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements				
6.1	Peinture glycérophtalique à huile sur ouvertures	m <sup>2</sup>	14,00		-
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m <sup>2</sup>	21,00		-
<b>sous total VI</b>					-
<b>TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES HTVA</b>					-
<b>TVA 18% (si applicable)</b>					
<b>TOTAL GENERAL SALLES DE CLASSES TTC</b>					-

**NOTE :** En cas de divergence entre les devis quantitatifs et les dessins, les devis quantitatifs prévaudront.  
En cas de divergence entre les dessins, celui à plus grande échelle prévaudra.

<b>Préparé par :</b>	
<b>Nom :</b>	
<b>Poste :</b>	
<b>Signature :</b>	
<b>Date :</b>	
<b>Cachet :</b>	

**SECTION 9**  
**Cadres de Bordereaux de prix unitaires**  
**Travaux de Construction de salles de classes semi finis (Blocs de 03 salles)**

N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Prix unit.	Prix U. en lettre
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff		
0.2	Terrassement general du site (abattages d'arbres etc..).	ff		
	<b>Sous-total 0</b>			-
<b>I</b>	<b>Terrassements</b>			
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff		
1.2	Décapage nivellement	m2		
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3		
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3		
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3		
1.6	Remblais hydraulique avec apport compactés sous dallage	m3		
	<b>Sous-total I</b>			-
<b>II</b>	<b>Infrastructures</b>			
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3		
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3		
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3		
2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40 deux couches	m2		
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chainage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3		
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3		
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m <sup>2</sup>		
	<b>Sous-total II</b>			-
<b>III</b>	<b>Superstructures</b>			
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour allège de 15x10. Armature 2 filants de 10, épingle en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes 20x20 Armature 4 filants de 12, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3		
3.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3		
3.4	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2		

3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage haut 15x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.6	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage rampant. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.7	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2		
3.8	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U		
<b>Sous-total III</b>				-
<b>IV Charpente - Couverture</b>				
* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:				
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml		
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml		
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u		
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u		
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations couleur verte y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m2		
<b>sous total IV</b>				-
<b>V Menuiserie métallique et bois</b>				
Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements				
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u		
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u		
<b>sous total V</b>				-
<b>VI Peintures - finitions</b>				
Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements				
6.1	Peinture glycérophthalique à huile sur ouvertures	m²		
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m²		
<b>sous total VI</b>				-

### Travaux de Construction de salles de classes semi finis \_ (02) salle de classe

N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Prix unit.	Prix U. en lettre
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff		
0.2	Terrassement general du site (abattages d'arbres etc..).	ff		
<b>Sous-total 0</b>				-
<b>I Terrassements</b>				

1.1	Implantation de l'ouvrage	ff		
1.2	Décapage nivellement	m2		
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3		
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3		
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3		
1.6	Remblais hydraulique avec apport compactés sous dallage	m3		
<b>Sous-total I</b>				-
<b>II Infrastructures</b>				
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3		
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3		
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3		
2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40 deux couches	m2		
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3		
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3		
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m²		
<b>Sous-total II</b>				-
<b>III Superstructures</b>				
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour allège de 15x10. Armature 2 filants de 10, épingle en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes 20x20 Armature 4 filants de 12, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3		
3.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3		
3.4	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2		
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage haut 15x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.6	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage rampant. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.7	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2		
3.8	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U		
<b>Sous-total III</b>				-
<b>IV Charpente - Couverture</b>				
* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:				

4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml		
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml		
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u		
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u		
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations couleur verte y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m2		
<b>sous total IV</b>				-
<b>V</b>	<b>Menuiserie métallique et bois</b>			
	Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements			
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u		
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u		
<b>sous total V</b>				-
<b>VI</b>	<b>Peintures - finitions</b>			
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements			
6.1	Peinture glycérophtalique à huile sur ouvertures	m <sup>2</sup>		
6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m <sup>2</sup>		
<b>sous total VI</b>				

### Travaux de Construction de salles de classes semi finis\_ (01) salle de classe

N°	Désignation de l'ouvrage	Unité	Prix unit.	Prix U. en lettre
<b>0</b>	<b>Travaux préparatoires</b>			
0.1	Installation de chantier - Amenée et repli du matériel	ff		
0.2	Terrassement général du site (abattages d'arbres etc..).	ff		
<b>Sous-total 0</b>				
<b>I</b>	<b>Terrassements</b>			
1.1	Implantation de l'ouvrage	ff		
1.2	Décapage nivellement	m2		
1.3	Fouilles en puits de 60 x 60 x 60 cm pour semelles isolées	m3		
1.4	Fouilles en rigoles de 40 x 40 cm pour semelles filantes	m3		
1.5	Remblais sans apport compactés sous dallage	m3		
1.6	Remblais hydraulique avec apport compactés sous dallage	m3		
<b>Sous-total I</b>				-
<b>II</b>	<b>Infrastructures</b>			
2.1	Béton de propreté dosé à 150Kg/m3 pour semelles isolées épais 5 cm	m3		
2.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles isolées, épais 20 cm, armature en fers de 10, espacement 15 cm	m3		
2.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour semelles filantes, épais 20 cm, armature filants 3 fers de 8, épingle en fer de 6 espacement 25cm	m3		

2.4	Maçonneries en agglos pleins de 20x20x40 deux couches	m2		
2.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage bas (longrine) de 20x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
2.6	Béton légèrement armé dosé à 300Kg/m3 de 8 cm pour dallage y compris chape bouchardée de 2cm, fers de 6, espacement 20cm	m3		
2.7	Béton de forme dosé à 300Kg/m3 pour rampes, épaisseur 8 cm	m3		
2.8	Film polyane pour étanchement de l'infrastructure sous dallage	m²		
<b>Sous-total II</b>				-
<b>III</b>	<b>Superstructures</b>			
3.1	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour allège de 15x10. Armature 2 filants de 10, épingle en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.2	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour poteaux supportant les fermes 20x20 Armature 4 filants de 12, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3		
3.3	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour raidisseurs. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 15cm	m3		
3.4	Maçonneries en agglos creux de 15x20x40cm, mortier dosé à 250kg/m3	m2		
3.5	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage haut 15x20. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.6	Béton armé dosé à 350Kg/m3 pour chaînage rampant. Armature 4 filants de 10, cardes en fer 6, espacement 20cm	m3		
3.7	Enduit lissé pour tableau y compris grillage poulailler de (700x150) x 2 par salle de classe dosé à 400kg/m3, épaisseur 4cm	m2		
3.8	Claustras d'aération grillagés pour ventilation	U		
<b>Sous-total III</b>				-
<b>IV</b>	<b>Charpente - Couverture</b>			
	* Fourniture et pose , compris tous accessoires, de fonctionnement et dispositif de scellement , traitement primaire anti rouille et toutes sujétions de pose pour:			
4.1	Charpente en IPN de 120 en double pente y compris barre de renfort et soudure + anti rouille	ml		
4.2	Panne en IPN de 80 soudée avec des cornières sur les fermes et boulonnée avec des boulons M14	ml		
4.3	Platine pour les pannes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u		
4.4	Platine pour les fermes avec des tiges d'ancrage de 40 cm	u		
4.5	Tôle prélaquée 35/100ème à 4 ondulations couleur verte y compris faîtière et toutes sujétions de pose	m2		
<b>sous total IV</b>				-
<b>V</b>	<b>Menuiserie métallique et bois</b>			
	Fourniture et pose de porte ; poignet bec à cane; y compris toutes sujétions et ajustements			
5.1	Porte métallique persienne de 120x220 avec cadre H	u		
5.2	Fenêtre métallique persienne de 120x120 avec cadre H ouvrant à la française	u		
<b>sous total V</b>				-
<b>VI</b>	<b>Peintures - finitions</b>			
	Fourniture et mise en œuvre des peintures y compris toutes sujétions et ajustements			
6.1	Peinture glycérophtalique à huile sur ouvertures	m²		

6.2	Peinture ardoisine sur les tableaux	m <sup>2</sup>	
<b>sous total VI</b>			-

## SECTION 10

### Déclaration Relative aux Normes Éthiques pour tous les Entrepreneurs Chargés d'Approvisionnement, de Services et de Travaux (A signer et à retourner obligatoirement)

Nous, soussignés, (« nous », « notre » ou « nos ») CONSIDÉRANT QUE :

TOUT D'ABORD, nous participons à une consultation ou concluons un contrat avec Norwegian Refugee Council (NRC) pour la fourniture de biens, de services ou de travaux à NRC (le « Contrat »).

DEUXIÈMEMENT, nous comprenons qu'en tant qu'organisation humanitaire, NRC s'attend à ce que ses fournisseurs et entrepreneurs aient des normes éthiques élevées.

TROISIÈMEMENT, nous comprenons que NRC a donc besoin que nous confirmions adhérer aux et respecter les normes éthiques qui s'appliquent (les « normes éthiques ») en signant la présente déclaration (la « Déclaration »).

PAR CONSÉQUENT, nous DÉCLARONS PAR LA PRÉSENTE ce qui suit :

#### 1. Déclaration relative au respect des lois applicables et de ces normes éthiques

Nous déclarons que nous :

- a. Respecterons les normes éthiques de cette déclaration (les « normes éthiques »)
- b. Veillerons à ce que toute partie nous représentant, y compris, mais sans s'y limiter :
  - les membres du conseil
  - les directeurs
  - les employés
  - les entrepreneurs ou sous-traitants et leurs employés
  - les consultants et les sous-consultants, ainsi que leurs employés
  - d'autres représentants juridiques

(nos « Représentants ») soient au courant de ces normes éthiques et les respectent.

Dans le cas où nous, ou nos représentants, ne répondons pas aux normes éthiques actuelles, nous nous engageons à :

- a. Expliquer à NRC de quelle façon nous ne satisfaisons pas actuellement aux normes éthiques
- b. Convenir d'un plan et d'un calendrier avec NRC pour mettre en œuvre des changements qui nous permettent de respecter les normes éthiques
- c. Faire le point régulièrement avec NRC quant aux progrès du plan de mise en œuvre.

#### 2. Déclaration relative au statut

Nous déclarons par la présente que ni nous, ni à notre connaissance, nos Représentants, ne sommes dans l'une des situations suivantes :

- 1.
- 2.

1. Avoir fait une offre, un paiement, une contrepartie ou un avantage de quelque nature que ce soit, constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de la soumission, l'attribution ou l'exécution du Contrat.
2. Être impliqués dans toute forme de fraude, de corruption, de collusion, de pratique coercitive, de subornation, de participation à une organisation criminelle ou à d'autres activités illégales
3. Être insolvable, en voie de mise sous séquestre, en faillite ou en liquidation
4. Avoir suspendu des activités
5. Être soumis à des procédures judiciaires liées à 2.1
6. Avoir été à tout moment reconnus coupables et condamnés par un tribunal, que ce soit dans le pays d'emploi ou à l'étranger, pour une infraction pénale à l'égard d'enfants ou d'adultes vulnérables
7. Être engagés dans :
  - des actes de terrorisme ou le soutien matériel au terrorisme
  - la vente ou la fabrication, directement ou indirectement, de mines antipersonnel ou de tout composant produit principalement pour l'exploitation de ces mines
  - la vente ou la fabrication, directement ou indirectement, d'armes
  - la production d'alcool, de tabac ou de pornographie.

### 3. Déclaration relative aux conflits d'intérêts

Nous déclarons que ni nous ni, à notre connaissance, nos Représentants n'avons de conflit d'intérêts non divulgué avec NRC conformément à la politique sur [Les Conflits d'intérêts du NRC \(la politique\)](#)

En cas de conflit d'intérêts potentiel entre nos Représentants et NRC ou un membre du personnel de NRC, nous aviserons NRC par écrit de ce conflit en utilisant le [formulaire F de La Politique](#). Nous comprenons que la politique et le formulaire sont disponibles sur [le site Web du NRC](#) ou que nous pouvons contacter le point focal des achats du NRC, comme mentionné dans le dossier d'appel d'offres. NRC doit ensuite déterminer si des mesures sont nécessaires

Un conflit d'intérêts peut être dû à une relation avec un membre du personnel NRC, comme sa famille ou ses amis.

Nous comprenons que si nous ne faisons pas état d'un conflit d'intérêts potentiel et que nous nous trouvons plus tard dans un conflit d'intérêts, nous pourrions être retirés de la base de données des commerçants de NRC.

### 4. Déclaration relative au respect de la législation nationale

Nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants :

1. Respectons toutes les lois et réglementations en vigueur dans le ou les pays où le Contrat sera exécuté.
2. Respectons toutes les lois d'exportation applicables concernant le ou les pays où le Contrat sera exécuté.
3. Sommes enregistrés auprès de l'autorité gouvernementale compétente en matière d'imposition pour la durée du contrat.
4. Payons les taxes conformément à toutes les lois et réglementations nationales applicables pendant la durée du contrat.

### 5. Déclaration concernant le respect des normes du travail

Nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants :

Nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants nous conformons aux normes nationales en vigueur en matière de droit du travail et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Plus précisément, nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants nous conformons aux normes minimales de travail suivantes :

1. Conditions de travail

- a. Tous les travailleurs reçoivent un contrat de travail rédigé dans une langue qu'ils comprennent.
- b. Tous les travailleurs sont libres de partir après avoir donné un préavis raisonnable.
- c. Tous les travailleurs ont le droit de s'affilier à ou de former des syndicats de leur choix et de négocier collectivement.
- d. Aucun travailleur n'est tenu de déposer des « acomptes », des papiers d'identité ou des documents d'immigration pour obtenir un emploi.

2. Salaires et avantages sociaux

- a. Les salaires et les avantages sociaux payés pour une semaine de travail normale répondent, au minimum, aux normes juridiques nationales ou aux normes de référence de l'industrie, selon la valeur la plus élevée. Les salaires sont toujours suffisants pour répondre aux besoins de base.
- b. Aucune déduction de salaire n'est faite à titre de mesure disciplinaire.

3. Temps de travail

- a. Les heures de travail sont conformes aux lois nationales et aux normes de référence de l'industrie, selon celle qui offre une meilleure protection. Dans la mesure du possible, les heures de travail ne dépassent pas 48 heures par semaine (8 heures par jour).
- b. Les travailleurs ont au moins un jour de congé pour chaque période de 7 jours.

4. Santé et sécurité

- a. Des mesures sont prises pour prévenir les accidents et les blessures résultant de, associés à ou survenant dans le cours du travail, en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des risques inhérents à l'environnement de travail.
- b. Les travailleurs reçoivent une formation régulière et documentée sur la santé et la sécurité, et cette formation est répétée pour les nouveaux travailleurs.
- c. Les travailleurs ont accès à des toilettes propres et à de l'eau potable, et, le cas échéant, à des installations sanitaires pour l'entreposage des aliments.
- d. L'hébergement, s'il est fourni, est propre, sûr et bien ventilé.

5. Discrimination et abus

- a. Aucune forme de travail forcé, incluant le travail obligatoire ou le travail pénitentiaire non volontaire, n'est autorisée.
- b. Il n'y a pas de discrimination sur le lieu de travail fondée sur l'origine ethnique, la religion, l'âge, le handicap, le genre, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou l'affiliation politique.
- c. Des mesures sont en place pour protéger les travailleurs contre les comportements sexuellement intrusifs, menaçants, insultants ou abusifs, et contre la discrimination ou la cessation d'emploi pour des motifs injustifiables, comme le mariage, la grossesse, la parentalité ou le statut VIH.
- d. L'abus ou la punition physique, ou les menaces d'abus physique, le harcèlement sexuel ou autre et l'abus verbal, ainsi que d'autres formes d'intimidation, sont interdits.

6. Personnes de moins de 18 ans

- a. Aucune personne de moins de 18 ans ne doit être engagée dans un travail dangereux pour sa santé ou sa sécurité, y compris le travail de nuit.

- b. Les heures de travail et la nature du travail de tout travailleur âgé de moins de 18 ans ne doivent pas entraver sa possibilité de terminer ses études.

#### 6. Déclaration relative aux normes environnementales

Nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants nous conformons, dans la mesure du possible, aux normes nationales applicables en matière de droit de l'environnement et aux normes internationales en matière d'environnement.

Plus précisément, nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants adhérons aux normes suivantes :

1. Nous respectons la législation et la réglementation nationales et internationales en matière d'environnement.
2. Nous veillons à ce que la production et l'extraction de matières premières destinées à la production ne contribuent pas à la destruction des ressources et de la base de revenus des populations marginalisées, par exemple en revendiquant de vastes zones terrestres ou d'autres ressources naturelles dont ces populations dépendent.
3. Nous prenons en considération les mesures environnementales tout au long de la chaîne de production et de distribution, allant de la production de matières premières à la vente au consommateur. Cela comprend des mesures raisonnables pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement (p. ex. les émissions, l'utilisation de l'eau, les déchets) et pour utiliser - dans la mesure du possible - des ressources durables. Les aspects environnementaux locaux, régionaux et mondiaux doivent être pris en compte. L'environnement local du site de production ne sera pas exploité ni dégradé par la pollution et les déchets.
4. Nous gérons soigneusement les produits chimiques dangereux et autres substances conformément aux procédures de sécurité documentées.

#### 7. Déclaration relative à la protection contre les actes d'exploitation et d'abus sexuels (PSEA)

À notre connaissance, nous et nos Représentants nous conformons aux normes internationales relatives à la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel.

Plus précisément, nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants adhérons aux normes suivantes :

1. Nous prenons très au sérieux l'inconduite sexuelle et veillons à ce que tout employé ayant commis une inconduite sexuelle soit soumis à des mesures disciplinaires.
2. Nous veillerons à ce qu'aucun de nos employés ne se livre à une activité sexuelle avec des personnes (adultes ou enfants) dans le cadre de ce contrat, quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement local.
3. Nous veillerons à ce qu'aucun de nos employés ne produise, n'approvisionne, ne distribue ou n'utilise de matériel sexuellement explicite dans le cadre d'activités prévues par le Contrat ou sur les sites utilisés dans le cadre du Contrat.
4. Nous veillerons à ce qu'aucun de nos employés n'offre d'argent, d'emplois, de biens ou de services en échange d'activités sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou abusif. Cette interdiction s'étend à toute utilisation de travailleurs du sexe. Si une inconduite sexuelle s'avère avoir eu lieu, ces employés sont confrontés à des mesures disciplinaires.
5. Nous devons signaler tout incident ou plainte d'inconduite sexuelle ou d'abus envers des enfants liés aux activités menées en vertu du Contrat par l'entremise de l'unité PSEA et de sauvegarde de NRC à [psea@nrc.no](mailto:psea@nrc.no).

6. Nous rapporterons à NRC toute relation sexuelle connue ou signalée entre nos employés et le personnel de NRC.

#### 8. Déclaration relative à la protection des enfants

Nous déclarons que ni nous ni, à notre connaissance, nos Représentants ne sommes engagés dans une pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous nous engageons à respecter les lois et politiques internationales et nationales en matière de protection des enfants.

Plus précisément, nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants adhérons aux normes suivantes :

1. Nous soutenons et protégeons le plaignant, les survivants et les témoins de tout incident ou plainte d'inconduite sexuelle ou d'abus sexuels sur enfant.
2. Nous veillerons à ce que nos employés n'abusent ni n'exploitent les enfants, ni n'agissent d'une manière qui pourrait exposer un enfant à risque de préjudice.
3. Nous veillerons à ce que nos employés ne soient pas laissés seuls avec des enfants.
4. Nous veillerons à ce que nos employés ne demandent pas aux enfants des coordonnées personnelles sans raison valable.
5. Nous écoutons, au meilleur de nos capacités, les vues et les opinions des enfants et traitons les garçons et les filles d'une manière respectueuse de leurs droits et de leur dignité pendant l'exécution du contrat.
6. Nous rapporterons tout soupçon de préoccupation en matière de protection des enfants par le biais du mécanisme de plaintes et de rétroaction, fourni par le point focal de NRC et à [psea@nrc.no](mailto:psea@nrc.no).

#### 9. Déclaration relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Nous déclarons que ni nous ni, à notre connaissance, nos Représentants ne sommes engagés dans la traite des personnes telle que définie dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes ou dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Plus précisément, nous déclarons que nous et, à notre connaissance, nos Représentants adhérons aux normes suivantes :

1. Nous ne sollicitons pas de personnes à des fins d'emploi, ni ne proposons d'emploi au moyen de prétentions, de représentations ou de promesses matériellement fausses ou frauduleuses.
2. Nous ne facturons pas les frais de recrutement des employés.
3. Nous ne fournissons ni n'arrangeons de logement pour les employés qui ne répondent pas aux normes de logement et de sécurité du pays hôte.
4. Nous nous engageons à signaler immédiatement à NRC toute violation présumée de cette clause.
5. Nous nous engageons à faire connaître à nos Représentants les interdictions relatives à la traite décrites ci-dessus et à leur communiquer l'information de la ligne téléphonique directe mondiale sur la traite des êtres humains (1-844-888-FREE, [help@befree.org](mailto:help@befree.org)).

#### 10. Globalement

Nous comprenons que :

1. La Déclaration sera conservée au dossier pour une période de 10 ans.
2. La Déclaration sera mise à jour chaque année ou plus souvent, selon le cas.
3. Nous devons informer immédiatement NRC s'il y a un changement à la Déclaration.

4. NRC peut effectuer des vérifications pour contrôler que les normes éthiques sont respectées et avoir un accès raisonnable à nos locaux et à notre documentation, à nos systèmes informatiques, etc., afin de ce faire.
5. Si NRC estime que nous ne nous ne respectons ou ne prenons pas les mesures appropriées pour respecter les normes d'éthique, il peut immédiatement résilier tous les contrats et accords que nous avons avec eux et sans frais pour le NRC.

#### 11. Obligation d'informer NRC

Nous informerons immédiatement NRC, par l'entremise du mécanisme de plaintes et de rétroaction fourni par le point focal de NRC si :

1. Une allégation de corruption présumée, d'exploitation sexuelle ou d'abus, ou d'abus envers des enfants est faite contre nous ou, à notre connaissance, contre nos Représentants, au cours du Contrat, qu'elle soit liée ou non au Contrat.
2. Une allégation ou un changement se produit relativement à l'une des déclarations faites dans le présent document

**Signé en notre nom comme suit :**

<b>Signature</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Poste</b>	
<b>Date</b>	
<b>Lieu</b>	